

Conseil de Quartier « le village »  
Compte rendu N°7  
Réunion du 28/09/2015

Etaient présents :

Stéphane Lambert, élu du Conseil Municipal.  
Laurent Renevier, président  
Delphine Beaufiles, vice présidente,  
Véronique Davoult, secrétaire,  
Guy Huguet, membre élu,  
Magali Kéfi, membre élu,  
Nathalie Privé, membre élu,  
Micheline Dey, représentante du conseil des seniors,  
Jean Grévin, représentant du secteur associatif,

Absents, excusés : Matthieu Bricou, et Eric Gautier, représentant du secteur économique.

**Ordre du jour :**

- 1°) Projet zone de rencontre
- 2°) Trentenaire de la résidence Madeleine Wagner
- 3°) Suivi de l'aménagement de la rue Aristide Briand
- 4°) Propositions sur les nuisances de l'autoroute
- 5° La lettre du quartier.
- 6°) Questions diverses

-----

**1°) Projet de zone de rencontre de Magali KEFI :**

C'est un projet « rue aux enfants » qui peut devenir « zone de rencontre ». De plus en plus de villes limitent la circulation à 30 km/h dans certains de leurs quartiers. Les zones de rencontre sont signalées par des panneaux carrés bleus où figurent les piétons, les automobilistes et les vélos. Ils ne figurent pas encore dans le code de la route, contrairement à d'autres pays européens, où c'est déjà acquis. Dans ces zones, on passe à 20 km/h et le piéton est prioritaire. C'est le cas à Paris ou dans certaines villes le dimanche. Ces initiatives partent souvent de comités de quartier.

Stéphane Lambert explique que la municipalité est en train d'y réfléchir pour certains quartiers de Vélizy.

Magali explique qu'ainsi, les piétons peuvent se réapproprier l'espace public. Il faut pour cela que les rues présentent un certain nombre de critères. C'est impossible à organiser dans des axes qui accueillent les transports en commun.

L'aménagement urbain des zones de rencontre est bien spécifique : il n'y a plus de démarcation entre la chaussée et les trottoirs, comme cela a été fait récemment au bout de la rue Paul Fort.

Pour lancer ce projet, et fermer une rue, il faut s'appuyer sur de l'événementiel (animations, activités de jeux...) et il est indispensable que les riverains y adhèrent.

La rue Paul Fort se prête parfaitement à ce genre de manifestations.

Il faut entreprendre des démarches auprès de la mairie pour obtenir un arrêté demandant la fermeture de la rue. Un délai de 2 mois environ est à prévoir. Il faut également qu'il y ait un arrêté pour l'autorisation d'installer des infrastructures : tables, chaises, jeux le jour de l'événement.

La première démarche à faire serait de motiver les riverains : il y a plusieurs familles dans la rue qui pourraient se rallier à cette idée.

On peut commencer par un sondage auprès des habitants, puis définir une date au printemps. Le poney club et le centre de loisirs et l'école Rabourdin seraient également sollicités. Un mercredi après midi, centré sur les enfants, serait idéal pour un premier essai, qui pourrait être suivi par un samedi.

Pour rester dans l'esprit sécurité routière et développement durable on peut imaginer de faire un parcours pour les tricycles, solliciter la médiathèque pour un coin lecture, ou une dépose de livres à donner, une animation de « street art » éphémère (décoration de mobilier urbain tricotée ou crochétée) qui pourrait intéresser les personnes âgées de la résidence...

Stéphane Lambert propose dans un premier temps d'en parler aux élus municipaux, puis de présenter un projet écrit plus abouti. Magali s'en chargera.

Ce sera un sujet pour la lettre de quartier.

Si, à terme, la rue Paul Fort devient une « zone de rencontre », les véhicules n'y seront plus les bienvenus, ce qui aura pour effet d'en limiter le stationnement.

## 2°) Trentenaire de la résidence Madeleine Wagner

La préparation de cet anniversaire mobilise les résidents depuis début juillet. L'événement se déroulera sur 2 jours :

- **Jeudi 15 octobre** après midi pour les résidents, les représentants de l'AREPA association qui gère la résidence, le personnel, les élus municipaux, les représentants des services partenaires, les bénévoles, le conseil de quartier.  
Seront associées les structures municipales de la place Dautier qui fêtent également leurs 30 ans : la médiathèque qui proposera ce jour là de faire visiter ses locaux nouvellement réaménagés, la crèche Dautier, la restauration centrale gérée par Elior, qui offrira pour l'occasion le champagne et le gâteau.  
Après les discours des officiels, les résidents interviendront pour des témoignages, des poèmes, des chansons.  
Il y aura ensuite la présentation du portrait de Madeleine Wagner, qui a donné son nom à la résidence, et, enfin, des résidents accueilleront les visiteurs pour leur faire découvrir la structure, puisque cet après midi a été intégré dans le programme « semaine bleue » de la ville.
- **Samedi 17 octobre**, une fête plus intime est prévue pour les résidents et leur famille autour d'un repas qui se continuera par un après midi dansant animé par Gérard Curci.

### **3°) Suivi de l'aménagement de la rue Aristide Briand**

Laurent Renevier et Delphine Beaufiles ont rencontré sur le terrain M. Hucheloup et M. Testu le 16 juin pour les modifications demandées sur ce tronçon.

- Des céder le passage ont été matérialisés au sol, ainsi que des panneaux de signalisation à plusieurs endroits, et ils sont respectés, ce qui est très positif sur la vitesse de circulation à ce niveau du tronçon.
- Un passage piétons a été demandé au niveau de la rue Albert Thomas, à son débouché sur la rue Aristide Briand, ceci afin de faciliter le cheminement naturel des piétons depuis la zone de l'église St Denis vers le square des Cèdres,
- Un feu à régulation automatique doit être installé au passage piéton entre la boulangerie et l'allée Louis Roveyaz. Le feu pourra également être actionné manuellement par les piétons souhaitant traverser.
- Par ailleurs, au même endroit, le Conseil de Quartier entend demander officiellement l'installation d'un passage piéton surélevé (similaire à celui qui existe avenue de Villacoublay au niveau de l'aire de jeux du Babillard). Les plaintes des habitants continuent d'arriver concernant la vitesse et le bruit excessifs de certains véhicules (notamment les motos). Seul un dispositif surélevé permettra de ralentir les 2 roues. Sachant que des passages surélevés ont été installés sur des sections nettement moins passantes (par exemple récemment rue Albert Pichon, à proximité du croisement de la rue Henri Farman), il est à fortiori indispensable d'en équiper le passage piéton rue Aristide Briand, au sortir de la rue Albert Thomas.
- A l'étude : élargissement du terre-plein rue Aristide Briand, au niveau de son aboutissement au croisement des rues René Boyer/Tarron/Villacoublay. L'idée étant de créer une courbe qui réduirait la largeur de la chaussée, excessive à cet endroit.
- Une dépose minute devant la pharmacie a été aménagée.
- L'indicateur priorité piétons au niveau du passage piéton du feu avenue du Capitaine Tarron (croisement avec les rues Boyer/Villacoublay) n'a toujours pas été positionné correctement, de manière à ce qu'il soit bien visible par les automobilistes concernés.
- Stationnement : la mairie a confirmé la matérialisation de quelques places rue de Villacoublay, au niveau du square des Cèdres au plus près des commerces, mais en réservant l'espace situé au niveau de l'arrêt de bus, qui restera interdit au stationnement. C'est déjà le cas aujourd'hui, mais cette interdiction n'est pas respectée. La chaussée sera aménagée afin de rendre le stationnement impossible sous les cèdres.

### **4°) Propositions sur les nuisances de l'autoroute :**

Il semble que les nuisances sonores soient plus importantes que par le passé. Les autres quartiers sont également impactés.

En dehors des aménagements qui sont prévus dans le futur, on pourrait demander à ce que la vitesse sur l'autoroute soit réduite à 90 km/h sur toute la

traversée de Vélizy, comme elle l'est déjà sur les portions en amont et en aval Pont Colbert et Petit Clamart/Vélizy 2 ainsi que sur la N118.

La ministre de l'écologie a confirmé cet été que les maires peuvent saisir les préfets pour que la vitesse sur les autoroutes en milieu urbain soit ramenée à 90 km/h.

Le conseil de quartier demande donc à ce qu'une démarche dans ce sens soit faite par la municipalité de Vélizy. Pour avoir un impact plus fort, il est envisagé d'obtenir l'appui des autres conseils de quartier de la ville sur ce projet.

Une réunion de tous les conseils de quartier est prévue par la mairie le 17 novembre, ce sera l'occasion d'en parler.

Le mur antibruit complètera dans le futur les mesures de protection.

#### **5°) La lettre du quartier :**

Il semble qu'elle n'a pas été distribuée à tous les habitants du quartier. Plusieurs membres ne l'ont pas eue et elle n'a pas été mise sur le site de la ville. On peut se demander si le distributeur avait bien connaissance des zones concernées...Les zones Dautier, Bossoutrot, en particulier, ont été oubliées.

La lettre est parue raccourcie, car contrairement à ce qui avait été dit, ce n'est pas 3 pages, mais un recto verso, qui a été imprimé.

Stéphane Lambert va signaler le défaut de distribution par le prestataire.

Les sujets à traiter seront répartis entre les membres.

Les membres du conseil proposent de distribuer les prochaines parutions pour éviter les oublis.

La prochaine lettre sera à éditer pour le début 2016.

#### **6°) Questions diverses :**

Delphine Beaufiles fait part de nombreuses demandes dans la rue Richet :

- Le stationnement est possible sur un seul côté (coté impair) dans la journée et toléré sur l'autre côté (mi trottoir, mi route) le soir de 18h à 10h le lendemain et les week-end. Les habitants des immeubles des alentours stationnent dans cette rue (l'été, car l'hiver ils rentrent leur voiture au parking) ainsi que les clients de la brasserie et du restaurant, ainsi que les nombreux policiers qui travaillent au bout de la rue. Cette situation pénalise les riverains, contraints de se garer sur le trottoir devant chez eux en journée et qui se font alors verbaliser. Les habitants de la rue demandent s'ils ne peuvent pas avoir un macaron pour obtenir une certaine tolérance à leur égard. La situation est identique rue du lavoir : les riverains n'ont pas de place devant chez eux.
- Il est très problématique de sortir de la rue Richet le matin. Il faudrait aménager un céder le passage sur l'avenue de Villacoublay pour résoudre cette difficulté, ce qui permettrait de réduire la vitesse rue de Villacoublay, surtout aux abords de la crèche qui sera bientôt ouverte au public.
- Un vide grenier est demandé dans la rue Richet et les rue pavillonnaires du village, c'est le seul quartier de la ville qui ne dispose pas de son propre vide grenier.

En ce qui concerne la rue de Villacoublay :

- Nathalie Privé signale des bandes de scooters le soir entre 22 et 23 heures, qui génèrent des nuisances sonores dans le quartier.
- La rue de Villacoublay est dangereuse du fait de la circulation intense et de la vitesse des véhicules entre la rue Rabourdin et le Babillard.
- La sortie de la rue des chalets est également très problématique, du fait de la vitesse des véhicules rue de Villacoublay et du manque de visibilité.
- Le panneau de travaux n'a toujours pas été installé rue de Villacoublay pour la construction en cours rue du Lavoir.
- Il n'y a plus de barrière au sortir du Babillard à cause des normes d'accessibilité et cela est dangereux pour les enfants. Une solution serait de mettre des barrières tout le long du trottoir.

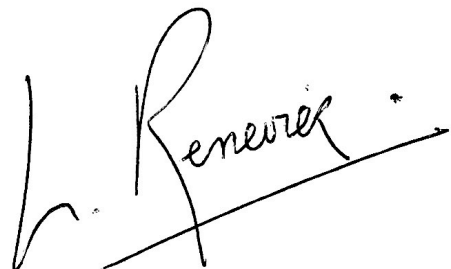
Les horaires de bricolage sont régis par un arrêté municipal (pas de bruit entre midi et 14 heures). Dans certaines résidences, la pause est règlementée entre midi et 15 heures. C'est normal lorsqu'il s'agit de bricolage effectué par les habitants. Le problème est que lorsqu'une entreprise intervient, il est impossible de lui demander de ne pas faire de bruit à ces moments là, car il faut qu'elle travaille. Pour les professionnels, il semble que l'arrêté préfectoral pour les professionnels soit de 8h à midi et de 13h 30 à 18h. Qu'est-ce qui s'applique à ce moment là ? Le règlement de copropriété ou l'arrêté préfectoral ? Il est conseillé de contacter le médiateur juriste de la ville qui pourra peut-être apporter une réponse pour ce cas précis et d'en parler au syndic.

La pendule de l'ancienne mairie ne fonctionne plus, peut-on la réparer ?  
La guirlande lumineuse de l'église n'a pas été raccrochée.

L'obligation de s'équiper d'un limiteur de pression concerne-t-il tous les habitants du village ? Il est demandé à la mairie de préciser le périmètre impacté.

**Prochaine réunion le mardi 24 novembre à 20h30 à la RPA.**

Laurent Renevier  
Président

A handwritten signature in black ink, reading 'L. Renevier', with a horizontal line drawn underneath it.